



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1995/L.3/Add.23  
8 juin 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-cinquième session  
15 mai-9 juin 1995  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX  
DE SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Hisham ELZIMAITY (Égypte)

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Chapitre 20. Programme ordinaire de coopération technique

1. À sa 21e séance, le 31 mai 1995, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 20 (Programme ordinaire de coopération technique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Examen de la question

2. Certaines délégations ont appuyé les propositions formulées à ce chapitre. Elles ont souligné que les activités et ressources proposées devraient être considérées comme complémentaires des activités et ressources prévues au titre de chapitres connexes du budget.

3. Quelques délégations ont dit avoir du mal à identifier les activités inscrites à ce chapitre et ont demandé que de plus amples informations soient fournies à leur sujet. En particulier, elles ont cherché à obtenir l'assurance que la majeure partie du montant alloué à ce programme serait consacrée aux pays les moins avancés et aux pays les plus pauvres. D'autres délégations ont fait observer que les activités relevant de ce chapitre étaient, par nature, difficiles à programmer.

4. Quelques délégations ont souligné que les activités menées au titre de la coopération technique devraient être financées par des fonds extrabudgétaires.

95-17087 (F) 080695 080695

/...

\*9517087\*

D'autres délégations, ayant fait observer que les activités en question contribuaient au développement des pays en développement, se sont déclarés d'avis qu'elles soient imputées sur le budget ordinaire afin d'être assurées d'une assise financière saine et solide.

5. Quelques délégations se sont inquiétées de la similitude entre les activités inscrites à ce chapitre et de certaines activités relevant d'autres programmes des Nations Unies et ont demandé à obtenir l'assurance qu'il n'y aurait pas de chevauchements ni de doubles emplois. Quelques délégations ont recommandé que ce programme soit entièrement revu et modifié de manière à pouvoir répondre plus complètement aux besoins actuels de coopération technique. D'autres ont souligné que ce chapitre à l'étude était utile et suffisamment souple pour répondre aux priorités actuelles des pays en développement.

#### Conclusions et recommandations

6. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du chapitre 20 (Programme ordinaire de coopération technique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

-----